

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/11/2024 - 40756 - 2018 B 00229 - 834 727 182 - 4B FINANCE

Désignation de l'entreprise		SARL 4B FINANCE		13016 MARSEILLE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		45 Chemin du PASSET					
Numéro SIRET *		8 3 4 7 2 7 1 8 2 0 0 0 1 8		Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2	
				Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 3	
				Exercice N-1 clos le		3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	030			
	Immobilisations financières * (1)		040	042	5 300	5 550	
	Total I (5)		044	048	5 300	5 550	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052			
	Marchandises *		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070			
		Autres * (3)	072	074	332 380	362 913	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	711	10 039	
	Charges constatées d'avance *		092	094			
	Total II		096	098	333 091	372 952	
	Total général (I+II)		110	112	338 391	378 502	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132			
	Report à nouveau		134		32 822	12 838	
	Résultat de l'exercice		136		1 984	19 984	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		35 806	33 822	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154				
	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		1 122		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169		172	295	295	
	Comptes courants d'associés		173		300 436	341 486	
	Autres dettes		175		732	2 900	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176		302 585	344 681	
	Total général (I + II + III)		180		338 391	378 502	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	250		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL 4B FINANCE

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 J

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 J

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209			210		
	Production vendue	biens		215			214		
		services *			217			218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	199	3 361
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255		254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	533	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
	Total des charges d'exploitation (II)							264	732
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(732)	(3 361)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280	2 716	40 000
	Produits exceptionnels					(IV)	290	250	
	Charges financières					(V)	294		16 360
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300	250	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348				
	Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306		295
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	1 984
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	1 984	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexties)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)		989		
Divers (44. quaterdecies)			345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	354	4 148
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :					360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	372	4 148

4B FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 45 CHE DU PASSET
13016 MARSEILLE
834 727 182 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, à 13 heures,

Les associés de la Société 4B FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Evelyne BERTHOUD, épouse BASTIDE, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Gérard BASTIDE, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Justine BASTIDE, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Sébastien BASTIDE, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard BASTIDE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

67

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 984 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 984 euros
------------------------	-------------

A la réserve légale	<u>100 euros</u>
---------------------	------------------

Le solde	1 884 euros
----------	-------------

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 34 706 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport.

Les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Gérard BASTIDE
Gérant

